



Réf. Farde e-Assemblées : 1750527

N° OJ : 47

#004/17.12.2012/A/0073#

N° PV : 73

Arrêté - Conseil du 17/12/2012

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. THIELEMANS, Bourgmestre-Président; Burgemeester-Voorzitter; M. dhr. COURTOIS, Mme mevr. HARICHE, Mme mevr. LEMESRE, Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. CLOSE, M. dhr. OURIAGHLI, Mme mevr. AMPE, M. dhr. EL KTIBI, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, Mme mevr. PERSOONS, Echevins; Schepenen; M. dhr. MAYEUR, M. dhr. MAMPAKA, Mme mevr. ABID, M. dhr. DE LILLE, M. dhr. BOUKANTAR, M. dhr. NIMEGEERS, M. dhr. OBERWOITS, M. dhr. CEUX, Mme mevr. MILQUET, Mme mevr. NAGY PATINO, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. TEMIZ, M. dhr. FASSI-FIHRI, Mme mevr. RIES, Mme mevr. MEJBAR, M. dhr. SMET, M. dhr. AMRANI, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. LEMAITRE, M. dhr. AMAND, Mme mevr. VIVIER, M. dhr. DHONDT, M. dhr. VAN den DRIESSCHE, Mme mevr. OVERLOOP, M. dhr. WEYTSMAN, M. dhr. ZIAN, Mme mevr. DERBAKI SBAI, M. dhr. EL HAMROUNI, M. dhr. WAUTERS, Mme mevr. MOUSSAOUI, Mme mevr. DEBAETS, M. dhr. ERGEN, M. dhr. DE BACKER, Mme mevr. MAATI, Mme mevr. BARZIN, Mme mevr. ABBAD, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; M. dhr. SYMOENS, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

#Objet: Règlements taxes.- Impôt communal additionnel à l'impôt des personnes physiques.- Exercice 2013.#

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment les articles 117 et 260;

Vu le Code des Impôts sur les Revenus et notamment les articles 465 à 469;

Vu la situation financière de la Ville;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1er.- Il est établi pour l'exercice 2013 un impôt communal additionnel à l'impôt des personnes physiques qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Article 2.- Le taux de l'impôt est fixé pour tous les contribuables à 6 % de la partie de l'impôt des personnes physiques due à l'Etat pour le même exercice.

Ainsi délibéré en séance du 17/12/2012

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Luc Symoens (s)

Le Bourgmestre-Président,
De Burgemeester-Voorzitter,
Freddy Thielemans (s)

Pour copie conforme, Bruxelles, le 24/12/2012 :
Voor eensluidend afschrift, Brussel, 24/12/2012 :

Par le Conseil / Vanwege de Raad :
Par délégation du Secrétaire de la Ville,
In opdracht van de Stadssecretaris,

Le Conseil / De Raad,

Mia VERMEIR
Receveur de la Ville / Stadsontvanger

Freddy THIELEMANS

Annexes:

